



Conseil communal
de L'Abbaye

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Présidence : M. Hugues Vuilleumier

Président

Scrutateurs : Mme Heidi Grobet, M. Roméo Cabras

Absent : M. Berney Gaël

Excusés : MM Berney Michel et Rochat Alexandre

C'est à la salle du conseil communal de l'Abbaye et en présence de 31 Conseiller(e)s que M. le Président ouvre cette séance en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

Communication du Président du Bureau

Adoption du PV :

Aucune remarque n'y étant apporté, le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 est accepté à l'unanimité avec remerciement à Mme Clémentine Bodenmann pour sa rédaction.

ORDRE DU JOUR

1. Préavis n°04/2023 – Projet de pose de panneaux photovoltaïques en toiture de la halle marchandises, le Pont
2. Communications de la Municipalité
3. Divers et propositions individuelles

Aucunes remarques n'y étant apporté, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

M. le Président nous rappelle les dates des prochaines séances communales, à savoir les :

12.03.2024

11.06.2024

10.09.2024

8.09.2024

10.12.2024

A ces dates-là se rajoutera sûrement une date pour le projet de fusion des communes.

M. Le Président remercie encore chaleureusement Mme Véronique Rochat pour ces deux dernières années passées en tant que Présidente du Conseil communal et lui remet un bouquet de fleurs.

1. Préavis n°04/2023 - Projet de pose de panneaux photovoltaïques en toiture de la halle de marchandises, Le Pont

M. Jean-Noël Bifrare, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Au vu de ce compte-rendu, la commission à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

1) D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement d'un montant de nonante et un mille neuf cent trente-trois francs et 10 centimes CHF 91'933.10 (TTC) pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la halle marchandise au Pont par la Société Electrique de la Vallée de Joux S.A.

2) De financer ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent cinquante mille francs (fr. 16'950'000.-). L'endettement au 31 décembre 2022 s'élève à sept millions huit cent vingt-neuf mille francs (fr. 7'829'000.--)

3) D'amortir cet investissement de la manière suivante :

a. déduction de la subvention de CHF 18'450.--

b. le solde de septante trois mille quatre cent huitante trois francs et 10 centimes (CHF 73'483.10.-) sur une période de dix (10) ans par le compte 358.3311 (CHF 7'348.31.-), la première fois au budget de l'année 2025.

M. Hugues Vuilleumier, Président, ouvre un temps de question et de discussion sur le préavis.

M. Jean-Marc Genier : *Energie Romande*, suite à des plaintes de particuliers, a signalé ne pas pouvoir, compte tenu du réseau électrique actuel, absorber l'ensemble de l'électricité qui est revendue. Est-ce que la SEVJ garanti qu'elle est en mesure d'absorber tout cela, s'il y a un développement significatif de ce genre d'initiative ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : En tant que Vice-Président du conseil d'administration de la SEVJ je vous assure que, même si nous signons 4-5 demandes de poses de panneaux photovoltaïque par semaine, d'ici la fin de l'année prochaine nous serons à peine à 10% de la production de l'énergie nécessaire pour la Vallée de Joux. Le photovoltaïque restera probablement quelque chose d'assez marginal pour les années à venir car, même en en posant sur tous les toits, cela ne couvrirait pas les besoins de consommation énergétique de notre région. Nous travaillons à l'heure actuelle premièrement avec de l'énergie en ruban, qui représente la consommation stable et que nous achetons une année voir 2-3 ans à l'avance. Puis deuxièmement avec des spins, qui représentent le reste de la production. Ces derniers sont modulables car achetés d'heure en heure et revendu heure par heure selon les besoins de consommation.

Mme Isabelle Jossevel : Est-il judicieux de vouloir investir une telle somme pour un bâtiment aussi vétuste (hangar pour le Caprice et pour la roulotte à Tonio), sans avoir de projets futurs ?

M. Luc Berney, Mpl : La toiture est encore de bonne qualité. Il faut séparer les deux choses : la toiture et l'affectation du bâtiment - qui est secondaire à mon sens.

M. Jacky RoCHAT : Quand la commune à racheter ce bâtiment les CFF voulaient le démolir car soi-disant tout était pourri. Y a-t-il eu une vérification de l'état du bâtiment avant ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Il y a 5 ans les CFF voulaient raser la gare du Pont mais en ce moment ils refont des appartements. L'ossature et la toiture du hangar sont relativement saine. Aucune réaffectation n'est prévue pour l'heure sur ce bâtiment. Nous sommes très peu propriétaire en tant que commune et de ce fait nous avons peu de propriétés à valoriser. La plupart des bâtiments sont plutôt à titres villageois.

M. Hugues Vuilleumier, Président, remarquant qu'il n'y a plus de questions, met fin à la discussion.

M. le Président passe alors au vote et les trois conclusions ci-dessus sont acceptées à la majorité avec 5 abstentions. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

2. Communication de la Municipalité :

M. Patrick Berktold, Mpl, étant excusé, M. Christophe Bifrare, Syndic, nous fera part de ces communications.

16 juin - Démarrage d'un projet Interreg / cb

Démarrage d'un projet Interreg d'une ligne de transport public entre le Brassus et la Cure. Le programme Interreg soutient des projets de coopération transfrontalière impliquant a minima un porteur français et un porteur suisse, et éventuellement d'autres partenaires publics et/ou privés, qui œuvrent dans un but commun.

20 juin - Proposition taxe de séjour / cb

Pour rappel, les communes de la Vallée perçoivent par leurs soins une taxe dite "de séjour" des hôtes de passage ou en séjour sur le territoire respectif. Le règlement date de 2008 et n'est plus en adéquation avec ce que pratiquent nos communes voisines. De plus cela donnera également une marge de manœuvre supplémentaire à l'OTVJ dans le cadre du projet de déplacement de cette dernière au Pont.

Ce point fera l'objet d'un préavis.

26 juin - Repas des aînés / cb

Plus de 350 invitations envoyées, 120 ont répondu présent, la manifestation était attendue et désirée. « Nous avons reçu beaucoup de mots gentils pour nous remercier de cette initiative, confie Patrick Berktold, municipal à L'Abbaye, beaucoup se rappellent de l'an dernier, c'est vraiment un plaisir de se retrouver !»

27 juin - Validation NPIV (Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) / cb

Cette nouvelle péréquation tant attendue se devait d'être plus simple, plus transparente et surtout plus équitable. Cette dernière tient désormais compte des ressources, des besoins structurels, tout en prenant en compte des charges particulières des villes centres, sans oublier naturellement le prélèvement sur les impôts conjoncturels, la participation à la

cohésion sociale, ainsi que la facture policière. Pour la commune de l'Abbaye, les retours financiers espérés sont quasi nuls.

23 août - Abaissement circulation 60 km/h Mont-d'Orzeires et Mollendruz / cb

Dans le cadre des mesures prises pour la sécurisation des cols notamment du Mollendruz et du Mont d'Orzeires. Il est prévu un abaissement de la vitesse à 60 km/h vers le parc du Mollendruz et devant Juraparc sur une centaine de mètre environ. Si une large partie des travaux sont financés par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), la partie éclairage doit être financée par les communes territoriales soit Vallorbe et Mont-la-Ville. La balle est dans leur camp.

22 août - Communiqué de presse sur la future filiale en partenariat avec la Poste et Vallée de Joux Tourisme / cb

Après avoir contacté la Poste pour présenter son projet de déménagement, Vallée de Joux Tourisme implantera en automne 2024 ses bureaux dans les locaux actuels de la Poste au Pont et reprendra les activités postales en tant que filiale en partenariat. La présence de l'Office du Tourisme à cet endroit stratégique permettra de maintenir et garantir un service postal de qualité au Pont comme c'est déjà le cas aux Bioux, au Brassus et au Lieu.

24 août - Visite premier parc éolien de Vaud / cb

Une délégation de la Municipalité s'est rendue à Sainte-Croix visiter le premier parc éolien vaudois. Il ne restait plus que la 7ème éolienne à monter. Cette visite a été très enrichissante.

26 août - Visite alpages avec la commission de gestion / cb

A l'initiative du municipal en charge, un samedi de visite a été mis sur pied avec les visites du Bucley, de la Racine et du Croset-au-Boucher avec la commission de gestion et notre garde forestière. Cette opération sera reconduite l'année prochaine avec d'autres dicastères de manière à donner un aperçu du terrain aux membres de la commission.

14 septembre - 50 ans ADAEV / cb

« L'ADAEV soutient et met en valeur de nombreux projets de la région de la Vallée de Joux mais reste encore méconnue auprès de la population combière. Et pourtant, elle soutient, oriente, aide, accompagne. Soutien dans le domaine de la promotion économique, de la création et du développement d'entreprises. Oriente les entrepreneurs pour les besoins spécifiques en poursuivant son rôle de guichet régional. Aide au développement de projets et de construction d'infrastructures. Accompagne les acteurs économiques dans leurs démarches auprès des administrations communales et cantonales. »

Giratoire Mont-du-lac - Pétra Félix PV séance du 4 octobre / cb

Les travaux de réfection des collecteurs sont planifiés du 11 septembre au 3 novembre 2023. Fermeture complète RC 151/91 en juillet 2024 à planifier, accès possible pour les exploitants, sauf les jours de poses de revêtements.

Le Plan Directeur des Zones d'Activité (PDRZA) / cb

Le PDRZA a été mis en consultation publique du 20 mai au 19 juin 2023. Suite à cette consultation publique, des remarques pouvaient être formulées. Il ne s'agit cependant pas là d'un droit d'opposition comme une enquête publique. Plusieurs remarques ont été déposées essentiellement au Lieu et au Chenit.

A ce jour, le PDRZA est en circulation dans les différents services cantonaux et ce jusqu'à la fin de cette année. Les municipalités combières espèrent donc raisonnablement que ledit préavis pourra être présenté au premier semestre 2024 aux trois législatifs.

Le Plan d'affection communal (PACom) / cb

Le PACom est soumis aux services cantonaux pour un examen préalable. Les projets de plans, de règlements et le rapport 47 OAT ont été envoyés à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) le 19 juillet, le retour est prévu le 20 octobre 2023.

Travaux - le Bucley / pb

Dans le cadre de l'exploitation des alpages du Bucley et du Pré d'Etoy, l'amodiateur actuel a privilégié la mise en valeur du petit lait par l'engraissement de porcs. Ceci évite de devoir éliminer ce sous-produit avec des camions ou des bio-filtres. Néanmoins, les écoulements de la porcherie ne répondent plus aux normes en vigueur et des travaux pour un montant de 49'000.- doivent être entrepris si possible cette fin de saison, afin de garantir une reprise d'exploitation dès les beaux jours de l'année prochaine.

Travaux /cp

Bassin de rétention de Sagne-Vuagnard : Les travaux auraient dû être fini au mois d'octobre. Le dossier est à la DGMR et nous sommes dans l'attente de leurs remarques et de leur accord pour avancer. Nous espérons pouvoir mettre à l'enquête avant la fin de l'année.

Route des Collondès : Il reste seulement un radar de sensibilisation à poser et un candélabre à raccorder.

Pompiers SDIS Vallée de Joux / lb

Le Commandant du SDIS Gabriel Gauljaux fait maintenant partie du groupe de travail des feux de forêt du canton au sein de l'ECA. Du petit matériel est déjà attribué au SDIS Vallée de Joux. La Vallée de Joux sera parmi les 5 principaux SDIS formés et formateurs pour les feux de forêt. Il est aussi envisagé l'acquisition de gros matériel par l'ECA voire des véhicules. Les délais pour la livraison ne sont pas encore connus.

Abri PC - L'Abbaye / lb

Le test de 72 heures de la génératrice prévu pour la fin des travaux de la partie poste de commandement de l'abri PC par le SSCM, prévu du 27.06.23 au 30.06.23 a échoué. Il sera réorganisé par le SSCM en 2024. Pour l'abri public nous avons enfin reçu la validation du rapport de contrôle de réception du SSCM attendue depuis 2017.

ASIVJ - Ecole du futur / ch

Le CODIR de l'ASIVJ a proposé au conseil intercommunal de l'ASIVJ un plan de développement des infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour définir la stratégie de développement des écoles de la Vallée pour les 15 prochaines années. Une analyse de situation a été faite et des variantes ont été analysées et un plan d'intention a été fait. Cette même présentation a aussi été faite aux trois municipalités le 19 septembre. Le conseil intercommunal aura une séance extraordinaire à fin novembre pour discuter de la proposition du plan de développement et se positionner sur la stratégie à adopter.

Présentation de M. Clément Perrier :

M. Luc Berney, Mpl, introduit M. Clément Perrier, chef de projet et de développement au bureau d'architecture *CCE La Vallée SA*.

Pour rappel, le Conseil communal, dans un préavis datant de mars 2022, avait voté un projet d'étude d'assainissement et d'entretien du bâtiment de l'Hôtel de Ville. Avant de présenter un préavis sur le sujet, la Municipalité tenait, dans un souci de transparence, à présenter le projet sur lequel elle s'est arrêtée après avoir étudié plusieurs options.

M. Perrier nous présente donc son étude de faisabilité dont voici un bref résumé.

Analyse des problèmes :

- Conflit entre l'accès au quai de chargement et l'entrée de l'administration communale (peu glorieuse car à côté des poubelles).
- Manque d'espace pour la commune.
- Peu de séparations claires entre l'hôtel et la commune qui se trouve du côté « stockage ».
- Réception de l'hôtel très sombre, la cuisine profite de la vue.
- Salle du petit déjeuner avec vue sur le lac mais potentiel peu exploité.
- Quantité de chambres insuffisantes et trop petites (surtout les salles de bains), peu rentables.
- Déficit d'image, mauvaise note de l'hôtel sur internet, restaurant avec des horaires flou etc.
- Relation avec le lac inexistante.

Quoi et pour qui ? :

- 1) Vie citoyenne : accès aux services communaux. Il y a peu de privacité pour l'instant.
- 2) Vie politique.
- 3) Vie sociale : Pourrait devenir un pôle de vie sociale pour les habitants de la commune (événements privés ou publics).
- 4) Clientèle non combière :
 - Touristes habitués : 1-2 nuits pour un ressourcement avec la nature, en famille.
 - Touristes de passage : 1-2 nuits, font leur choix sur internet pour le charme de l'hôtel, le tourisme horloger.
 - Travailleurs en mission : 1-5 nuits, petit budget, besoin d'un espace de travail.

Le bâtiment est représentatif d'un style et de l'époque des années 50-60. La proposition est de mettre en avant ce côté « vintage ».

Nous constatons que l'hôtel tel quel est trop petit, que ce soit pour la partie hôtelière ou pour l'administration communale. L'idée serait de sortir l'administration communale de l'hôtel et de lui faire son propre bâtiment. Cette extension se ferait à la place du parking - côté lac.

Il nous est présenté sur plans :

- Le futur bâtiment communal tel qu'imaginé : un pavillon en construction bois, avec une toiture végétalisée.
- Le rez-de-chaussée/sous-sol (côté lac) : Côté hôtel il est envisagé de réduire les espaces de stockages. Le quai de livraison se ferait sur le côté, à l'emplacement actuel de la rampe. Le local à poubelle serait fermé. Les archives resteraient où elles sont avec une possibilité d'accès depuis le bâtiment communal. Un espace reste libre et à définir mais pourrait accueillir soit une salle de jeux, un bar, une salle de réception ou un espace à vélo. Un kiosque à glace du côté lac semble également être une idée pertinente.
- Le rez-de-chaussée (côté route principale) : L'idée serait de déplacer la salle du Conseil sur la partie restaurant avec un bureau pour le gérant et d'ainsi agrandir la salle du petit déjeuner en une partie restaurant avec vue et accès au lac.
- Les étages supérieurs : optimiser le nombre de chambres, passer de 12 actuelles à 19 futures. L'idée serait de faire 2 chambres à la place des logeas actuelles : elles sont peu utilisées et nécessitent une nouvelle isolation.
- Les places de stationnements : rajouter des places sur le parking du télésiège et les réarranger.

Présentation du concept de la façade actuelle/future :

Murs borgnes en béton bruts	Revêtement minéral, par exemple un éternit
Contre-cœurs en taule ondulées brune	Bardage bois
Bandes d'ouvertures en murs rosâtres	Remplacer les fenêtres en aluminium de couleur anthracite ainsi que les autres parties pleines de la même couleur pour plus d'uniformité
Socle - bardage métallique avec des stries	Revenir au gris-clair d'origine

Concept CVSE : remplacement de la chaudière par une chaudière à pellets. Réfections du système de ventilation, des sanitaires et de l'électricité.

Concept incendie : La sécurité incendie actuelle est pratiquement inexistante et à revoir.

Planning d'intention :

Deux options sont envisageables :

- 1) Avec interruption de l'exploitation et en déménagement provisoirement l'administration communale. Le délai d'obtention du permis peut prendre entre 6-8 mois, si l'on fait un dépôt d'enquête en juin 2024 le permis devrait arriver d'ici janvier 2025. La construction de l'extension se finirait en août 2026 et la rénovation de l'hôtel ainsi que la fin du chantier en avril 2027.
- 2) Sans interruption de l'exploitation le chantier prendrait fin en mars 2028.

M. Luc Berney, Mpl, remercie M. Perrier pour sa présentation et laisse la place à d'éventuelles questions.

M. Matthieu Reymond : Avec un accès au chargement depuis le coté, y aura-t-il encore un accès entre la plage et le parking ?

M. Clément Perrier : Oui mais un accès piéton uniquement.

M. Matthieu Reymond : Quelle est votre réflexion autour d'une opportunité d'un marché public ? Et dans le contexte du projet de fusion de communes, comment y voyez-vous l'axe de la vie politique et citoyens en cas de fusion ?

M. Luc Berney, Mpl : Concernant le marché public c'est une obligation. Il y a plusieurs possibilités mais nous allons travailler là-dessus. On peut par exemple morceler le projet. Le gré à gré peut être attribué suivants les marchés ou sinon un marché global. Si la fusion de commune devait se faire, le bâtiment serait quand même à la charge de la future commune. L'assainir resterait au programme et l'affectation resterait probablement la même (l'hôtel), il faudra donc le rentabiliser. L'agrandissement peut se voir comme une opportunité pour la future commune également. Nous ne voulions pas bloquer les projets pour cause de potentielle fusion. L'idée qui sera présentée dans le préavis est de faire un DDP, mais nous vous en reparlerons plus en détails ultérieurement.

M. Louis-François Berney : Je vous adresse mes félicitations pour ce projet audacieux. Miser sur l'axe touristique me paraît judicieux et l'idée de la terrasse côté lac est plus qu'alléchante. Je vous encourage à aller de l'avant avec ce projet.

M. Jean-Noël Bifrare : Je vous laisse simplement ces trois sujets de réflexions :

- 1) Prévoir un local de voirie assez grand.
- 2) Les zones de verdure c'est très joli mais c'est un enfer à déneiger.
- 3) Le projet de faire un grand parking en face du télésiège ne prend pas en compte les places de bus. C'est l'un des rares parking avec assez de place pour eux, merci d'y penser.

M. Hugues Vuilleumier, Président, demande s'il y a d'autres questions concernant les communications de la Municipalité.

M. Matthieu Reymond : Par rapport à la limitation à 60km/h aux alentours du Mont d'Orzeires et du parking du Mollendruz je souhaite relancer une idée déjà apportée lors du postulat « *pour un trafic apaisé à la Vallée* ». En effet, réduire la limitation de vitesse entre le Petit collège de l'Abbaye et le giratoire vers le Crêt Blanc pourrait être une réflexion

intéressante, à intégrer dans les discussions avec le Canton. Autrement j'ai une autre question pour M. Claude Piazzini : vis-à-vis des travaux aux Collondès avez-vous eu des surprises au niveau financier ?

M. Claude Piazzini, Mpl : Nous n'avons pas encore le décompte final mais non, il ne devrait pas y avoir de grosses surprises.

M. Jean-Marc Genier : Où en est le dossier concernant les zones bleues ? Quand vont-elles être mises en place ? Va-t-il y avoir une harmonisation avec la commune du Chenit ?

M. Claude Piazzini, Mpl : La mise à l'enquête auprès du Canton se fera en fin d'année et la mise en place du système se fera au printemps de l'année prochaine. Il n'y a pas eu beaucoup d'intérêt à la synchronisation de la part de la commune du Chenit. Je ne connais pas les détails mais ils viseraient à la gratuité pour les habitants de la commune du Chenit.

M. le Président, voyant qu'il n'y a plus de questions, clôt la discussion.

Divers et propositions individuelles :

M. Louis-François Berney : J'encourage le bureau à organiser un repas de fin d'année - si possible assis - dans le restaurant de l'hôtel de Ville.

M. Daniel Peter : La buvette des Croisettes va-t-elle rouvrir l'été prochain ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Il faut savoir que le Canton entre aussi dans l'équation, mais nous arrivons gentiment à trouver des accords. Il est encore trop tôt pour vous en parler, nous espérons que nous pourrons le faire lors de la prochaine séance.

M. Henrique Dias-Mendes : Au vu des articles parus dans la presse concernant le Centre Sportif, la Municipalité n'aurait-elle rien à nous dire à ce sujet ?

Mme Carole Harlé, Mpl : Pour cause de mauvaise gestion le Centre Sportif a rencontré un gros déficit (800'000.-), comme vous avez pu le lire dans la FAVJ. La directrice a été licenciée. Le conseil d'administration et le nouveau directeur mettent en place des solutions pour faire des économies. Ce déficit va être comblé par les communes. Le budget actuel prévoit deux millions mais l'on aimerait l'augmenter à 2'400'000 francs.

M. Henrique Dias-Mendes : Il y a eu une mauvaise gestion d'accord mais doit-on pour autant blâmer une seule personne ? Il y a une année encore on chantait les louanges de cette nouvelle directrice. Que fait le conseil d'administration, n'est ce pas son rôle de surveiller ?

Mme Carole Harlé, Mpl : Le conseil d'administration est conscient de ses erreurs. Il y a eu un manque de surveillance de leur côté mais également un manque de transparence du côté de la direction. Aujourd'hui des actions ont été mises en place pour mieux contrôler ce qu'il se passe. Un nouveau fiduciaire contrôle ce qui est fait au Centre Sportif. Nous ne referons pas les mêmes erreurs.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Le conseil d'administration est là pour s'occuper de la stratégie. L'opérationnel est géré par la direction ainsi que la gestion du personnel. A chaque conseil nous leur demandons des indicateurs, quand ils sont faussés il est souvent trop tard lorsque l'on s'en rend compte.

M. Hugues Vuilleumier, Président, clôt le chapitre divers et propositions individuelles.

L'assemblée est dispensée du contre-appel et invitée à venir partager un vacherin à côté.
La séance se termine à 21h40.

Le Président :

La secrétaire :

Hugues Vuilleumier

Clémentine Bodenmann